

EN BREF

► Lille accueille le Congrès national 2009 du **SNDGCT**

Ces jeudi 23 et vendredi 24 octobre, Lille Grand-Palais accueille la 69^e édition du Congrès national du Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales (SNDGCT) ainsi que les 7^{es} Assises professionnelles des cadres A. Grand-messe des directeurs généraux des services (DGS) et des directeurs généraux adjoints des services (DGAS), ce rendez-vous annuel est devenu au fil des ans une institution incontournable, plate-forme d'expression et d'échanges entre les experts et ces acteurs de la vie politique locale. Particularité de cette année, la manifestation permettra de faire un bilan et une mise en perspective autour du thème "25 ans de la Fonction publique territoriale et maintenant : quel service public local dans l'Union européenne ?"

Au programme, deux grandes tables rondes sont prévues : jeudi 22 octobre à 14h : "Dans la société en pleine évolution : la Fonction publique territoriale moteur de l'action publique" et vendredi 23 octobre à 14h : "Collectivités territoriales, élus et DGS : acteurs de la construction européenne". Ces deux grands événements prennent place dans un large programme : 23 conférences sur des thèmes d'ordre économique, social, culturel, environnemental, sécuritaire, médical, fiscal, éducatif, etc. *"Cette offre pléthorique constitue la continuité naturelle des missions qui incombent aux DGS et DGAS, chargés de la mise en application des choix et orientations politiques des élus, expliquent les organisateurs. Elle traduit également l'étendue de leurs champs de compétences et la volonté qu'ils affichent dans la recherche de solutions pouvant permettre une meilleure prise en compte des attentes des administrés."*

Pour rappel, le SNDGCT est une organisation professionnelle qui regroupe les DGS des collectivités à partir de 2 000 habitants ; les DGAS des communes, départements et régions, ainsi que les intercommunalités, exerçant à temps complet ; les cadres de direction du Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT) et les DGS et DGAS des centres de gestion ; et tous les agents ayant appartenu à ces catégories d'emploi en position de retraite, de disponibilité ou de détachement. ■

Plus d'informations : www.congres-sndg.info